Image not found or type unknown

Travaux du bailleur sans accord du locataire

Par **LER car**, le **21/04/2017** à **15:34**

Bonjour,

Mon propriétaire va très prochainement faire installé une barrière coller à ma maison, je ne pourrais dès lors plus avoir accès au devant de ma maison en voiture.
il me restera un autre accès, mais ce dernier m'oblige à passer par un escalier dans le jardin, ce qui par temps de pluie ou de commission... Ne m'arrange guère.
De plus en installant cette dite barrière, je n'aurais plus d'accès direct à la jardinière coller sur la face sud-est de ma maison.
en a t-il le droit? Si oui puis-je lui demander la mise en place d'un portail afin que je puisse me garer devant la maison comme je le faisais jusqu'alors et pouvoir arroser mes plantes sans devoir escalader mes fenêtres?

Merci pour vos réponses.
Cordialement.
Caroline.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés